Comment mettre en place une aide à domicile ?

✓ Les missions

Une aide à domicile peut vous aider pour :

- Les actes de la vie quotidienne : entretien courant du logement et du linge, soins d'hygiène corporelle, courses, préparation et prise de repas, transferts (se lever, se coucher).
- Les activités de vie sociale : accompagnement dans les déplacements extérieurs, démarches administratives, ...

✓ Comment mettre en place une aide à son domicile ?

Il existe différentes formes d'emploi d'une aide à domicile : faire appel à un service d'aide à domicile ou l'emploi direct.

Certaines structures ont *un agrément !*
Il est obligatoire pour les organismes qui s'adressent aux publics fragiles, tels que les personnes âgées de 60 ans et plus et les personnes handicapées.

➢ Faire appel à un service d'aide à domicile :

Il existe des structures qui proposent la prestation d'aide à domicile. Ces structures peuvent fonctionner en mandataire et/ou prestataire.

↳ **Le service mandataire** : vous êtes l'employeur de l'aide à domicile. Cependant, vous faites appel à une structure pour vous accompagner dans les démarches administratives (déclaration URSSAF, bulletin de paie, contrat de travail, …). Ce service vous permet de bénéficier des avantages associés au statut du particulier employeur.

↳ **Le service prestataire** : Vous n'êtes pas l'employeur. Vous choisissez une structure d'aide à domicile qui vous adressera un de ses salariés. Vous ne vous préoccupez pas des démarches administratives liées au droit du travail. **Vous ne réglez que les prestations effectuées.**

➢ Faire appel à l'emploi direct :

Vous êtes l'employeur direct de la personne qui intervient à votre domicile. Vous devez gérer l'ensemble des formalités liées à l'emploi (recrutement, licenciement, formation, déclaration URSSAF, bulletin de paie, application de la convention collective des salariés et du particulier employeur…).

Quelle que soit la formule utilisée, cela donne droit à des avantages fiscaux qui peut être demandé de manière immédiate auprès du service à domicile si aucune aide financière n'est en place (cf. tableau ci-après).

	Emploi direct	Service mandataire	Service prestataire
Qui est l'employeur ?	Le particulier	Le particulier	L'organisme d'aide à domicile
Les démarches à la charge du particulier	- le recrutement - la rédaction du contrat de travail, de la fiche de paie - la déclaration et le paiement des cotisations sociales et patronales - l'organisation de son temps de travail - le remplacement du salarié absent En cas de rupture du contrat : L'employeur ou sa famille doit procéder au licenciement et payer les indemnités de préavis et de licenciement.	Le particulier a la responsabilité d'employeur *mais délègue au service mandataire la totalité des tâches administratives et la gestion du personnel.* En cas de rupture du contrat de travail : L'employeur ou sa famille doit procéder au licenciement et payer les indemnités de préavis et de licenciement.	Le paiement des factures
Les démarches à la charge de l'organisme		Le service mandataire effectue la totalité des tâches administratives et la gestion du personnel. Un contrat de mandat sur les droits et les obligations de chacun est signé entre l'employeur et le service mandataire.	L'organisme est employeur de l'aide à domicile et assure donc le recrutement, la totalité des tâches administratives, la gestion des relations de travail, l'encadrement du salarié, la qualité de service rendu et la gestion des fins de contrats.
Tarifs	Le salaire est convenu avec le salarié, dans le respect de la convention collective des particuliers/employeurs (minimum SMIC). La rémunération est versée directement au salarié et doit comprendre le salaire, les congés, et les frais divers. Les charges sociales sont payées à l'URSSAF	L'employeur verse les salaires, les congés, et les frais divers directement au salarié. Une contribution pour la gestion est versée au service mandataire.	Le particulier paie la facture du service employeur correspondant aux heures effectuées.
Avantages fiscaux	Exonération partielle de cotisations patronales de sécurité sociale si l'employeur remplit les conditions suivantes : Etre âgé de 70 ans au moins et vivre seul ou en couple Etre bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH) Etre bénéficiaire de la majoration tierce personne servie au titre de l'assurance invalidité Etre bénéficiaire de l'APA L'exonération est accordée par l'URSSAF sur demande accompagnée de justificatifs. Elle prend effet au 1er jour du trimestre au cours duquel la demande a été faite. Restent à charges les cotisations retraites complémentaires, assurance chômage, formation, CSG et CRDS.		Le service étant l'employeur, toutes les charges sont à son compte.
	- **Réduction d'impôt égale à 50% des sommes versées dans la limite de 12000 maximum/ an ou** - **Crédit d'impôt égal à 50% des sommes versées dans la limite de 12000 maximum/an.**		

Les services d'aide à domicile de Cholet Agglomération

Mode prestataire (P) - Mode mandataire (M)

	SERVICES D'AIDE A DOMICILE (liste non exhaustive)	Bégrolles en Mauges	Chanteloup les Bois	Cholet - Le Puy St Bonnet	Coron	La Plaine	La Romagne	La Séguinière	La Tessoualle	Le May sur Evre	Les Cerqueux de M.	Maulévrier	Mazières en Mauges	Nuaillé	St Christophe du Bois	St Léger sous Cholet	Somloire	Toutlemonde	Trémentines	Vezins	Yzernay
ADMR	Bois d'Anjou		P		P	P								P			P		P	P	
	Evre & Mauges	P								P											
	Maucernay										P	P									P
	Du choletais			P			P	P	P				P		P	P		P			
ADHAP Services		P		P			P	P	P	P		P	P	P	P	P		P			P
Adomi Facil (CIAS)		P	P	P			P	P	P	P			P	P	P	P		P	P	P	
Assistance et Présence		P		P		P	P	P	P	P		P	P	P	P	P		P	P	P	P
Aide & Multiprésence				M				M	M						M	M					
Azaé		P		P			P	P	P	P		P	P	P	P	P		P	P		
ASMD																			P		
Bien dans sa maison		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Domaliance		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Générale Des Services		P		P			P	P	P			P	P	P	P	P		P	P		
Senior Compagnie		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Destia		P		P	P		P	P	P	P	P	P	P	P	P		P	P	P	P	P
O2		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Petits-fils Cholet		M	M	M			M	M	M	M		M	M	M	M	M		M	M	M	M
Un Second Souffle			M		M	M			M		M	M	M	M			M	M	M	M	M
Auxi'life				M																	
Vitalliance		P	P	P			P	P	P	P		P	P	P	P	P		P	P	P	P

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE *(liste non exhaustive)*		TARIFS indicatifs 2026/2027 (hors majoration dimanches et jours fériés & *prise en charge éventuelle)*
A D M R	**Bois d'Anjou** 3 rue Chantelevent 49690 Coron **Tél : 02.52.21.02.76** bois-anjou@asso.fede49.admr.org **Evre & Mauges** 13 rue du Général Leclerc 49122 Le May sur Evre **Tél : 02.52.21.02.82** evre-mauges@asso.fede49.admr.org **Maucernay** 3 rue du Souvenir 49360 Yzernay **Tél : 02.52.21.02.80** maucernay@asso.fede49.admr.org **ADMR du Choletais** 39 rue de la Libération 49300 Cholet **Tél : 02.41.58.05.46** choletais@asso.fede49.admr.org Permanence le lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. **Antenne ADMR du Choletais** 5 bis rue de la Garenne à la Séguinière. Permanence le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.	➢ Aide-ménagère : 31,10€/h (min. 1h) ➢ Aide à la personne : 35,35€/h (min. 30 minutes pour une aide à la toilette et 45 minutes pour une aide à la douche) ➢ Accompagnement/transport : 31,10€/h + 0,60€/km effectués durant l'intervention. ➢ Gardiennage (intervention au domicile en l'absence des occupants pour ouvrir les volets, les fermer, nourrir le chat, arroser les plantes…) : 31,10€/h + 0,60€/km effectués durant l'intervention. - Adhésion annuelle : entre 6€ et 10€ en fonction de l'association. *Dépassement tarifaire : OUI*

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE *(liste non exhaustive)*	TARIFS indicatifs 2026/2027 (hors majoration dimanches et jours fériés & *prise en charge éventuelle)*
ADHAP SERVICES 2 boulevard de la Victoire 49300 Cholet **Tél : 02.41.55.07.20** adhap49@gmail.com www.adhap.fr	➢ Aide-ménagère, aide aux repas, préparation repas, courses, assistance administrative : 38,04€/h (min. 30 minutes) ➢ Aide à la personne (mobilisation, aide humaine, assistance, hygiène) : 38,04€/h (min. 15minutes) ➢ Accompagnement véhiculé : forfait : demander un devis (pas de véhicule adapté) - Service Sortir Plus *Dépassement tarifaire : OUI*
ADOMI FACIL (CIAS) 24 avenue Maudet - Pôle Social 49300 Cholet **Tél : 02.72.77.22.80** cias@choletagglomeration.fr	➢ Aide-ménagère : 32,97 €/h du lundi au samedi ; 40,47€/h dimanche et jour férié (min. 1h) ➢ Aide à la personne : 32,97 €/h du lundi au samedi ; 40,47€/h dimanche et jour férié (min. 30 minutes) ➢ Accompagnement véhiculé (courses, accompagnement) : 32,97 €/h + 0,50€/km (Pas de véhicule adapté) *Dépassement tarifaire : OUI*
Assistance et Présence 2 Place Michel Ange Bât. C 49300 Cholet **Tél : 02.41.63.00.34** contact@assistance-presence.com www.assistance-presence.com	➢ Aide-ménagère : 37,67€/h (min. 30 minutes) ➢ Aide à la personne : 38,97€/h (min. 30 minutes) ➢ Accompagnement véhiculé : 35,60€/h + 1,15€ du km (min. 30 minutes) ➢ Livraison à domicile : 35,60€/h + 1,15€ du km parcouru ➢ Assistance administrative, assistance informatique, Visite physique de convivialité, soutien des activités intellectuelles, sensorielles et motrices, soins esthétiques à domicile .- Véhicule aménagé TPMR sur demande. -- Garde de nuit : 28,43€/h (itinérante : 45,68€/h) (min. 30 minutes) - Service Sortir Plus *Dépassement tarifaire : OUI*

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE (liste non exhaustive)	TARIFS indicatifs 2026/2027 (hors majoration dimanches et jours fériés & *prise en charge éventuelle)*
AZAE 78 rue de Lorraine 49300 Cholet **Tél : 02.41.62.90.79** resp-cholet@azae.com www.azae.com	➢ Aide-ménagère : 31,57€/h (min. 1h30) ➢ Aide à la personne : 31,57€/h (min. 1h) ➢ Accompagnement véhiculé et livraison de courses : 31,57€/h +0,80€/km ➢ Véhicule aménagé TPMR ➢ Gestion administrative : 8€/mois - Service sortir plus *Dépassement tarifaire : OUI*
ASMD 2bis allée Anthonioz de Gaulle 49120 Chemillé en Anjou **Tél : 02.41.65.43.68** contact@asmd-chemillé.fr www.asmd-chemille.com	➢ Aide à domicile : 37€ ➢ Accompagnement véhiculé : participation forfaitaire déplacement + 0,50€/km ➢ Adhésion annuelle : 12€ *Dépassement tarifaire : OUI*
BIEN DANS SA MAISON 18 avenue Léon Gambetta 49300 CHOLET Tél : **06.43.31.54.11** cholet.sud@biendanssamaison.fr -06.70.83.66.02 (St Macaire en Mauges) -ou 06.42.55.97.41 (Beaupréau)	➢ Aide-ménagère : 33,99€/h (min. 1h) ➢ Aide à la personne : 34,09€/h – 22,55€par 1/2h ➢ Garde de nuit ➢ Accompagnement véhiculé : +0,45€/km ➢ Portage de repas, jardinage et petits travaux *Dépassement tarifaire : OUI*
DESTIA 6 avenue des câlins 49300 Cholet **Tél : 02.41.58.12.83 – 06.04.59.02.98** cholet@destia.fr www.destia.fr	➢ Aide à domicile : 38€/h (min. 1h) ➢ Accompagnement véhiculé ou livraison courses : 37€/h + 1,22€/km parcouru (min. : 1h) *Dépassement tarifaire : OUI*
DOMALIANCE 2 rue d'Anjou 49280 Saint Léger sous Cholet **Tél : 02.21.00.02.77** resp-cholet@domaliance.fr	➢ Aide-ménagère : Tarifs non communiqués (min. 2h) ➢ Aide à la personne : : Tarifs non communiqués (min. 30 minutes) ➢ Présence de nuit ➢ Accompagnement véhiculé Frais de gestion annuels : 39€ *Dépassement tarifaire : OUI.*

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE (liste non exhaustive)	TARIFS indicatifs 2026/2027 (hors majoration dimanches et jours fériés & *prise en charge éventuelle)*
GENERALE DES SERVICES 77 rue du Paradis 49300 Cholet **Tél : 02.41.55.83.99** fournier.a@gdservices.fr www.generaledesservices.com	➢ Aide-à la personne : 36€/h (min. 30 min) ➢ Ménage, repassage : 33,50€/h (min 2h) ➢ Accompagnement véhiculé ou livraison courses : tarif selon zone ; véhicule TPMR : +5€ ; temps d'attente lors d'un A/R : 9€ le ¼ d'heure ➢ Assistance informatique, internet, administrative : 36,50€/h ➢ Jardinage, petits travaux de bricolage - Frais de gestion mensuel - Service sortir plus *Dépassement tarifaire : OUI*
O2 43 avenue de la Marne 49300 Cholet **Tél : 02.41.46.74.56** cholet@o2.fr	➢ Aide-ménagère : Tarifs non communiqués (min. 2h) ➢ Aide à la personne Tarifs non communiqués ➢ Accompagnement véhiculé ou livraison courses : tarif horaire + à partir de 0,45€/km parcouru - Interventions du lundi au vendredi uniquement - Frais de gestion *Dépassement tarifaire : NC*
SENIOR COMPAGNIE 49 avenue Gambetta 49 300 CHOLET **Tél : 02.72.81.20.15** cholet@senior-compagnie.fr	➢ Aide-ménagère - Aide à la personne : 31,50€/h (min. 1h) ➢ Accompagnement véhiculé ou livraison de courses : tarif horaire + 0,90€/km parcouru ➢ Garde malade non médicalisé ➢ Présence de nuit 12h -Service sortir plus *Dépassement tarifaire : OUI*
VITALLIANCE 88 rue Saint Bonaventure 49 300 CHOLET **Tél : 02.30.21.00.10** manon.brard@vitalliance.fr www.vitalliance.fr	➢ Aide-ménagère - Aide à la personne : : de 25€/h à 31€/h en fonction du nombre d'heures *Dépassement tarifaire : OUI*

Les services d'aide à domicile

Mode mandataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE *(liste non exhaustive)*	TARIFS indicatifs 2026/2027 *(hors prise en charge éventuelle)*
ADMR Evre & Mauges 13 rue du Général Leclerc 49122 Le May sur Evre **Tél : 02.52.21.02.82** evre-mauges@asso.fede49.admr.org	➢ Gardes de jour/de nuit : demander un devis Frais de gestion en garde de nuit : NC
AIDE & MULTIPRESENCE 26 rue Saint-Mélaine 49300 Cholet **Tél : 02.41.58.79.77** contact@aideetmultipresence.fr	➢ Aide-ménagère et/ou Aide à la personne (min. 30 minutes sur Cholet ; min. 1h hors Cholet) : + de 70 ans ou - de 70 ans avec allocation handicapé : 23,17€/h (dimanche et jours fériés : 29,87€/h) ➢ Garde de nuit (secteur d'intervention plus vaste) : à partir de 115,85€ (nuit calme, forfait 5h, en semaine) - Frais fixes : 12,30€/mois - Cotisation annuelle : 19€ - Frais de dossier nouveau client : 60€ - Indemnités de déplacement : 1,60€ pour Cholet et 0,45€/km hors Cholet - Préavis en fonction de l'ancienneté du salarié
AUXI'life 90 avenue du Parc 49300 Cholet **Tél : 06.22.09.37.35** cholet@auxilife.fr	➢ Auxiliaire de vie : Tarifs non communiqués
Petits-Fils 31 rue Jean Jaurès 49300 Cholet **Tél : 02.52.21.11.25** cholet@petits-fils.com petits-fils.com	➢ Auxiliaire de vie (min. 2h) : 35,50€/h (*tarif dégressif selon le nombre d'heures/semaine)* ➢ Aide administrative : sur devis ➢ Forfait nuit de 12 h : 194€ ➢ Forfait journée de 12h : 276€ ➢ Forfait 24h/24 : 404€ ➢ Garde-malade de nuit 12h : 309€ - Préavis en fonction de l'ancienneté du salarié - Majoration samedis, dimanches et jours fériés : +20% - Chèque emploi universel accepté

Les services d'aide à domicile

Mode mandataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE (liste non exhaustive)	TARIFS indicatifs 2026/2027 (hors prise en charge éventuelle)
Un Second Souffle 1 Rue Cossin de Belletouche 49 360 MAULEVRIER **Tél : 09- 51-81-76-85 / 06-59-11-48-23**	➢ Aide à l'entretien du logement, aux courses, aux transferts, à la préparation et prise des repas, à la toilette, accompagnements et sorties… : à partir de 34,91€/h (selon qualification) ➢ Forfait nuit : calme 119,39€ ; active : 361,17€ - Frais de gestion par heure - Frais fixes mensuels - Frais d'ouverture de dossier
VITALLIANCE 88 rue Saint Bonaventure 49 300 CHOLET **Tél : 02.30.21.00.10** manon.brard@vitalliance.fr www.vitalliance.fr	➢ Tarifs non communiqués

Emploi direct

Relation directe employeur - salarié dans l'établissement du contrat, du salaire (minimum SMIC), de la vérification des références et des compétences. Utilisation du CESU (chèque emploi service universel) recommandée.	Se renseigner auprès des lieux d'annonce de personnes proposant leurs services aux particuliers : pôle emploi, journaux…
Réseau RADIS : Réseau d'Aides à Domicile Indépendantes et Solidaires - Mise en relation employeurs et salariées - Aide à la gestion du CESU - Créations de liens	**Tél. 07.69.53.00.58** radis49.asso.sa@gmail.com www.radis49.fr

Des lieux où s'informer :

Centre national du Chèque Emploi Service Universel (CESU) Le CESU permet de payer votre employé. Le centre national édite et envoie à votre salarié son bulletin de salaire. 63 rue de la Montat 42961 Saint-Etienne Cedex 9 **Tél : 0 806 802 378 (service gratuit + prix de l'appel)** www.cesu.urssaf.fr	**Espace Particulier Emploi** Informe sur l'emploi à domicile entre particuliers. Employeurs et futurs employeurs, salariés et futurs salariés, demandeurs d'emploi, retraités, aidants… Vous accompagne dans les différentes étapes de l'embauche à la rupture du contrat de travail. 1 rue du Général de Bollardière 44200 – Nantes **Tél : 09.72.72.72.76** www.particulieremploi.fr